

Inscription à une formation



▷ Stage

Intitulé :

Dates : Lieu :

Frais pédagogiques : € HT

▷ Participant(s)

Société :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

1 Mme Mlle M. Prénom : Nom :
Fonction : Téléphone : E-mail :

2 Mme Mlle M. Prénom : Nom :
Fonction : Téléphone : E-mail :

3 Mme Mlle M. Prénom : Nom :
Fonction : Téléphone : E-mail :

4 Mme Mlle M. Prénom : Nom :
Fonction : Téléphone : E-mail :

▷ Responsable Formation

Mme Mlle M. Prénom : Nom :

Fonction : Téléphone : E-mail :

Société :

Adresse complète (si différente) :

Code postal : Ville :

La formation donne-t-elle lieu à l'établissement d'une convention ? OUI

▷ Facturation

Mme Mlle M. Prénom : Nom :

Fonction : Téléphone : E-mail :

Société ou OPCO :

Adresse complète (si différente) :

Code postal : Ville :

Cachet de l'Entreprise
(valant acceptation des conditions générales de vente de prestations)

Date, nom du signataire, qualité et signature

Conditions générales de vente de prestations par FRANCESTAT

1. PRÉSENTATION

FRANCESTAT est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 60 avenue Charles de Gaulle, CS 60016, 92573 Neuilly sur Seine Cedex (France). FRANCESTAT développe, propose et dispense des formations interentreprises et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude et de conseil aux entreprises.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par FRANCESTAT et faisant l'objet d'une commande passée auprès de FRANCESTAT par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FRANCESTAT, prévaloir sur les présentes CGV et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FRANCESTAT, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS

3.1 Documents contractuels

Si l'inscription est validée (dans la limite des places disponibles), l'entreprise reçoit une confirmation d'inscription, si elle en fait la demande une convention de formation en double exemplaire dont un exemplaire est à retourner signé à FRANCESTAT, une convocation avec les modalités pratiques au plus tard 10 jours avant l'ouverture de la formation et une attestation de stage accompagnée de la copie de la feuille de présence à l'issue de la formation.

3.2 Quorum

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FRANCESTAT se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité.

3.3 Annulation d'inscription

Pour toute demande d'annulation ou de report, l'entreprise doit informer FRANCESTAT par courrier ou email dans un délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, FRANCESTAT facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-après :

- Pour toute annulation parvenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des droits d'inscription resteront acquis à FRANCESTAT à titre de dédommagement.
- En cas d'absence, d'abandon ou d'annulation reçue à moins de 3 jours ouvrés de l'ouverture de la session, 100% du montant sera facturé.

3.4 Remplacement d'un participant

FRANCESTAT offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Passé ce délai, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50€ HT au profit de FRANCESTAT.

3.5 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO, de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de cette OPCO, d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription qui sera l'établissement à facturer en indiquant l'adresse postale (OPCO ou entreprise). Si le dossier / l'acceptation de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FRANCESTAT avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au Client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FRANCESTAT au Client.

3.6 Frais supplémentaires

En formule inter-entreprises, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO. En intra-entreprise, les frais de déplacement du (ou des) consultant(s)-formateur(s) ainsi que les éventuels frais de location de salle et de matériel courant (vidéo projecteur, ordinateurs, ...) sont facturés en sus.

4. DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS D'ÉTUDE ET DE CONSEIL

Toute prestation d'étude ou de conseil fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par FRANCESTAT. FRANCESTAT facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et seront selon les dispositions du contrat facturés au réel ou au forfait. Après réception de commande, l'annulation de la prestation entraînera la facturation de 30% de la commande et de la totalité des frais de mission déjà engagés sur présentation des justificatifs.

5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS

5.1 Commande

Les Clients désirant procéder à une commande sont invités soit à valider l'offre de prestation qui leur a été communiquée, soit s'agissant d'une formation inter-entreprises à remplir un bulletin d'inscription par session et à l'adresser à FRANCESTAT par email (contact@francestat.com), télécopie (+33 (0)6 08 03 24 36), courrier (FRANCESTAT - 60, avenue Charles de Gaulle - CS 60016 – 92573 Neuilly sur Seine Cedex) ou au moyen du site Internet www.francestat.com.

5.2 Facturation

Sauf convention contraire, le règlement de la formation est effectué au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de (des) facture(s) par virement. Tous les prix sont indiqués en Euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

5.3 Limite de responsabilité

La responsabilité de FRANCESTAT ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à FRANCESTAT. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FRANCESTAT est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de FRANCESTAT est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FRANCESTAT ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

5.4 Force majeure

FRANCESTAT ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FRANCESTAT, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FRANCESTAT.

5.5 Propriété intellectuelle

FRANCESTAT (ou son intervenant) est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FRANCESTAT pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FRANCESTAT (ou de son intervenant). À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FRANCESTAT. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, FRANCESTAT (ou son intervenant) demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

5.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par FRANCESTAT comme Client de ses offres de services, aux frais de FRANCESTAT. FRANCESTAT peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, lors d'entretiens avec des tiers ou lors de communications à son personnel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.8 Informatique et libertés

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification. FRANCESTAT conservera les données liées à l'évaluation des acquis par le Client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.9 Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre FRANCESTAT et le Client, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut sera compétent le Tribunal de Commerce de Nanterre.